



Fédération Nationale
de l'Encadrement des Organismes de
Sécurité Sociale. Allocations Familiales et Assimilés

59-63, rue du Rocher
75008 PARIS

Site : <http://www.snetossa.com>

Mail : securitesociale@cfecgc.fr

RPN Salaires 7 janvier 2020

Monsieur le Directeur,

En cette RPN salaires pour laquelle nous attendons des marges de négociation, nous demandons :

- un point de situation à fin 2019 de la consommation de la RMPP et du taux prévisionnel de l'effet report pour lequel vous nous aviez indiqué qu'il serait moindre qu'en 2018.
- le taux moyen des mesures individuelles accordées en 2018 et l'estimation pour 2019, dans chacune des branches.

Notre constat sur le contexte, à partir de l'information économique et sociale relative à l'année 2018, se résume ainsi :

- Même les mesures individuelles, concernant (osons l'espérer) 30% des salariés, ne compensent pas l'inflation ; cela laisse, dans la plupart des organismes, une majorité d'agents sans augmentation salariale (étant au plafond de l'ancienneté).
- Nous déplorons en premier lieu le tassement significatif du S.A.B.M à 0,1% pour les employés et cadres et une baisse pour plusieurs Niveaux dans chacune des catégories de Classification ; nous l'expliquons par la baisse nette d'effectifs et/ou des recrutements effectués généralement à des Niveaux moindres, ce qui revient à une perte d'expérience regrettable pour le Régime général.
- Nous déplorons également le tassement observé du salaire minimum par rapport au SMIC, niveau non constaté depuis 10 ans ; cela dénote une paupérisation à l'entrée pour les jeunes (généralement surdiplômés par rapport au poste à l'entrée) ou les moins qualifiés ; il s'agira ensuite de dynamiser les évolutions par des parcours attractifs, ce à quoi nous veillerons.
- La baisse continue des effectifs dans un contexte de fortes mutations organisationnelles et un élargissement des missions du Régime général, dont l'intégration récente des salariés de la SSTI et des OC avec les missions correspondantes, se traduit par une détérioration des conditions de travail pour la majorité des personnels.

Aussi, compte tenu des efforts croissants demandés, des gains de productivité significatifs, de la baisse des effectifs et une prévision d'inflation de 1,3%* en 2019, nous demandons une mesure collective générale au moins équivalente, sachant que des marges existent bel et bien, par le reliquat non consommé de l'Intéressement et de la non consommation en 2019 de la part prévue pour la Classification.

Nous soulignons que le cadrage RMPP nous pénalise fortement depuis plusieurs années quant à la perte de pouvoir d'achat, en l'absence pour le RG de GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat, pratiquée pour les agents publics).

*Site <http://publications.banque-france.fr> ; consulté le 11/12/19